



MANIFESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Alerte au bétonnage " vert " sur la Côte d'Azur

Sous couvert de création d'un golf, une énorme opération d'urbanisme se profile dans l'arrière pays de Cannes.

Déjà 950 citoyens en moins de deux mois ont signé la pétition, en ligne et sur papier, lancée par l'association Adepté Nature pour contrer le projet du promoteur.

Les 340 hectares d'espaces naturels du domaine dit de « Grangeneuve » sont menacés par un projet d'urbanisme de grande ampleur. La société Taulane Invest, a décidé d'y construire 165 villas haut de gamme, un hôtel 4 étoiles, un centre de congrès et un parcours de golf. Soit 35 000 m² de bâti.

Ce complexe immobilier sera le 18e golf des Alpes-Maritimes – un record ! -, clôturé et réservé à une riche clientèle saisonnière et étrangère. La procédure est déjà en cours pour une première phase de 20 000 m² de constructions et pour les neuf premiers trous du golf situés sur la commune du Tignet à quelque kilomètre de Grasse.

L'opération constitue une véritable aberration pour la préservation des ressources en eau dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation régulière de la population dans le secteur.

Le 20 juillet 2009, le maire du Tignet a annoncé son intention de vendre à l'aménageur, tous les chemins communaux de Grangeneuve. Les habitants ne pourront donc plus accéder aux espaces naturels du domaine comme ils le font depuis des décennies. C'est un premier feu vert au promoteur, avant même que le projet ne soit validé par les autorités de l'Etat ! Le scénario est donc presque déjà écrit, ce n'est plus maintenant qu'une question de temps.

L'histoire de Grangeneuve est intimement liée à l'agriculture. Établissement agricole fondé vers le XIe siècle par les moines de Lérins, le domaine a traversé les âges miraculeusement préservé. Ce territoire, partie intégrante de la zone Natura 2000 des « Gorges de la Siagne », est un foyer riche de biodiversité. Il accueille des habitats naturels et des espèces exceptionnels comme les mares temporaires méditerranéennes et les tortues cistudes, protégées au niveau Européen. Localisé entre les préalpes de Grasse au nord et le massif du Tanneron au sud, le site offre un paysage remarquable, composé de prairies, de mares, de garrigues et de forêts. Il est l'un des derniers havres naturels si proche du littoral. Ce patrimoine universel, d'une valeur inestimable, est aujourd'hui en danger de mort par artificialisation sous le béton, le gazon, les engrais et les pesticides à grand renfort d'eau et de capitaux.

A.D.E.P.T.E. Nature, appuyée par de nombreux citoyens, est convaincue que des projets alternatifs, soucieux de l'environnement et de lien avec la population locale, sont viables. En particulier, Grangeneuve offre une chance unique de pérenniser une agriculture de proximité périurbaine sur la Côte d'Azur, en parfait accord avec le Grenelle de l'environnement qui a notamment fixé pour objectifs la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'étalement urbain. Il est grand temps de mettre ses principes en application dont Christian Estrosi, Ministre de l'industrie, Maire de Nice et ancien Président du Conseil général, se fait régulièrement l'avocat dans les Alpes-Maritimes.

A.D.E.P.T.E. Nature est une association loi 1901 qui a pour objet la défense de l'environnement. Elle se focalise depuis 2007 sur la protection du domaine de Grangeneuve.

Co-signé par :